



MUNICIPALITÉ
DE
CHAVANNES-LE-CHÊNE

Chavannes-le-Chêne, le 16 octobre 2025

Plan d'affectation communal (PACOM)

Avis de la FAO du 10.10.2025 :

Entrée en vigueur

A la suite de l'approbation par le Département, le 8 juillet 2025, du Plan d'affectation communal, sis sur la commune de Chavannes-le-Chêne, et le délai de recours étant expiré, la Direction générale du territoire et du logement constate que:

- **le plan d'affectation communal, sis sur la commune de Chavannes-le-Chêne, est entré en vigueur le 8 juillet 2025.**

Le règlement complet et les plans peuvent être consultés au bureau communal et/ou sont à disposition en version numérique sur le site internet de la commune.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

François Marmier

La Secrétaire

Martine Leuba

